

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 17 mars 2022

OBJET : AFFAIRE N° 02

**Avis d'information aux publics –
Construction de deux salles de veillée
mortuaire**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Dix-Sept Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) -
M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7^{ème} Adjt) -
M. M'BAJOURBE Bryan (8^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude -
M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN
Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson -
Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle -
M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph -
M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU
Nadège - Mme FAIN Marie Yveline.

EXCUSEES

Mme SANDANCE Chantal (Procuration donnée à Mme HOARAU
Gertrude)
Mme DEPEHI Bernadette

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE
Yves - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché le
22 mars 2022, que la convocation a
été faite le 10 mars 2022 et que le
nombre de membres en exercice étant
de 29 le nombre de membres présents
est de 22.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut
valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à
l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-02-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

Le Maire expose :

La commune de Trois Bassins est engagée depuis plusieurs années dans la structuration de son territoire, notamment par la construction ou la réhabilitation d'équipements publics structurants.

La densification de l'habitat, pour répondre à la demande toujours croissante en logement, ne permet plus l'organisation de veillée des défunts dans des conditions optimales de sécurité sanitaire, le risque est renforcé par la crise sanitaire que nous traversons depuis plus deux ans.

Aussi, la ville souhaite réaliser deux salles de veillée mortuaire (ou chambre funéraire) afin de répondre à la demande exprimée par les habitants et par la nécessité d'offrir une alternative sécuritaire aux pratiques coutumières consistant à veiller les défunts pour leur rendre un dernier hommage.

Le projet global d'une superficie de 446 m² comprend une partie destinée à l'accueil du public, une partie technique réservée à la préparation des corps et un espace réservé au personnel communal pour la gestion du site.

- ▶ La partie publique d'une superficie de 217 m² est composée de :
 - deux salons de présentation ;
 - deux cafétérias attenantes aux salons de présentation ;
 - de sanitaires mixtes accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
 - deux varangues ouvertes attenantes aux salons de présentation ;
 - un jardin privatif par salon ;
 - un bureau dédié à l'accueil du public ;
 - un bureau pour le responsable du site.

- ▶ La partie technique d'une surface de 90 m² est composée de :
 - une salle de préparation équipée ;
 - un local/ cafeteria pour le personnel ;
 - un cheminement couvert permettant la communication entre la salle de préparation et les chambres funéraires à l'abri des regards ;
 - sanitaires et vestiaires mixtes accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec douches ;
 - une buanderie ;
 - un dégagement pour la circulation du personnel à l'abri des regards.

- ▶ Des aménagements extérieurs pour une surface de 139 m² sont prévus aux abords du site :
 - deux places de parking réservées dont 1 pour PMR ;
 - un cheminement pour piétons matérialisé au sol depuis la voie principale.

Les travaux débuteront au 2^{ème} semestre 2022 et la livraison est prévue pour juin 2023.


Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerné et avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Elle nécessite qu'un avis d'information aux publics soit publié dans 2 journaux locaux aux frais du demandeur après aval des services préfectoraux et approbation du conseil municipal avant sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-02-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la publication de l'avis d'information aux publics, joint en annexe, relatif à la construction des deux salles de veillée mortuaire.

Pour extrait certifié conforme

 **Le Maire**
Daniel PAUSE

Le Maire, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220317-de-17032022-02-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

AVIS D'INFORMATION AUX PUBLICS CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE VEILLEE MORTUAIRE

Le maire de la Commune de Trois Bassins dont l'adresse est 2 rue du Général de Gaulle informe le public de la création de deux salles de veillée mortuaire (chambre funéraire) rue du cimetière sur les parcelles cadastrées AH 96 et AH 98.

Le projet global d'une superficie de 446 m² comprend une partie destinée à l'accueil du public, une partie technique réservée à la préparation des corps et un espace réservé au personnel communal pour la gestion du site.

▸ La partie publique (217 m²) est composée de :

- deux salons de présentation
- deux cafétérias attenantes aux salons de présentation
- sanitaires mixtes accessibles aux personnes à mobilité réduite
- deux varangues ouvertes attenantes aux salons de présentation
- un jardin privatif par salon
- un bureau dédié à l'accueil du public
- un bureau pour le responsable du site

▸ La partie technique (90 m²) est composée de :

- une salle de préparation équipée
- un local/ cafeteria pour le personnel
- un cheminement couvert permettant la communication entre la salle de préparation et les chambres funéraires à l'abri des regards
- sanitaires et vestiaires mixtes accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec douches
- une buanderie
- un dégagement pour la circulation du personnel à l'abri des regards

▸ Des aménagements extérieurs (139 m²) sont prévus aux abords du site :

- deux places de parking réservées dont 1 pour PMR
- un cheminement pour piétons matérialisé au sol depuis la voie principale

Horaires d'ouverture prévue : **6h30 – 22h00**

Date envisagée de l'ouverture au public : **Juin 2023**

Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerné et avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le présent avis sera publié dans les deux journaux diffusés dans le département.

Fait à Trois Bassins, le 22 mars 2022

Le Maire

Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20220317-de-17032022-02-DE Date de télétransmission : 22/03/2022 Date de réception préfecture : 22/03/2022
